

Mission

Les missions de la Régie foncière peuvent être résumées comme suit :

- Elle gère et développe le patrimoine privé de la Ville de Bruxelles;
- Elle met en location et assure le suivi administratif et technique des biens en gestion, notamment les logements, les parkings, les bureaux, les commerces ainsi que des baux emphytéotiques et concessions;
- Elle mène une politique active de création de nouveaux logements, procède en fonction d'opportunités éventuelles à des ventes et achats (terrains, immeubles) en vue d'augmenter son patrimoine et de répondre ainsi aux besoins des citoyens. Elle tient largement compte des évolutions sociales et démographiques;
- Elle applique et met en évidence les aspects de durabilité (voir [charte de qualité](#));
- Elle veille à aligner sa stratégie d'investissement sur un équilibre financier solide (à court et long terme);
- En résumé, elle favorise l'accès des Bruxellois au logement. Par son action, elle contribue, indirectement, à la régularisation du marché (loyer en fonction du coût d'investissement sans visée spéculative).